Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONCRÉTISATION D'UNE COLLABORATION VAUD-GENÈVE

Création d'un fonds pour les professionnels du spectacle

Les cantons de Vaud et de Genève, ainsi que la Ville de Genève, viennent de créer un fonds dont bénéficieront les comédiens, les danseurs, les régisseurs et d'autres, via l'employeur. En effet, la majorité des professionnels du spectacle et de l'audiovisuel, bien que payant leur cotisation, ne peuvent satisfaire aux exigences d'indemnisation imposées par la loi fédérale sur le chômage, parce qu'ils exercent leur emploi de façon intermittente.

Une somme globale d'un million permet aujourd'hui de remédier à cette situation qui touche environ 600 personnes.

Claude Ruey, conseiller d'Etat vaudois, Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat genevois et Alain Vaissade, maire de la Ville de Genève, se sont félicités aujourd'hui à Nyon de la création en commun de ce fonds d'encouragement à l'emploi, original à deux titres. D'abord, il concrétise la volonté exprimée dans le Livre Blanc de la collaboration entre les cantons de Vaud et de Genève, ensuite il n'est pas une subvention directe aux comédiens, mais à l'employeur qui s'engage à fournir un emploi dans un métier du spectacle d'un mois au moins. En effet, les nouvelles règles de l'assurance-chômage pénalisent les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel en raison du passage de 6 à 12 mois de la durée de cotisation nécessaire pour reconduire le droit aux prestations de l'assurance-chômage. Ce fonds est donc un encouragement à l'emploi. L'intermittent doit impérativement résider dans le canton de Vaud ou de Genève et cotiser à l'assurance-chômage.

Ce fonds fonctionne déjà à satisfaction depuis deux ans en Ville de Genève. Sa structure a été reprise et étendue aux deux cantons. Il sera alimenté par les caisses de chômage à raison de 400'000 francs chacun pour les cantons de Vaud et de Genève,

et de 200'000 francs pour la Ville de Genève. Il entre en vigueur dès le 1er octobre 2000 et pourrait s'ouvrir à d'autres partenaires. Il ne causera aucune dépense supplémentaire, puisqu'il évite des interventions ultérieures au titre de l'aide sociale. Les instances participantes au financement ont mandaté M. Jean-Michel Cruchet, responsable de l'Association Action Intermittents, pour sa gestion.

Claude Ruey, conseiller d'Etat vaudois, 021 316.40.62, 079 310.84.27

Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat genevois, 022 319.28.00

Yves Perrin, directeur général Office cantonal de l'emploi (GE), 022 787.69.00

Alain Vaissade, maire de la Ville de Genève, 022 418.65.00

Pierre Skrebers, Service des arts de la scène de la Ville de Genève, 022 418.65.09

Jean-Michel Cruchet, Action intermittents, 022 800 20 23.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 septembre 2000

cp Intermittents du spectacle.3